

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois et le onze février à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 février 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 10
Procuration 1
Votants 11

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs SAUVAIRE Marc, RAGUES Christian, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, ALBE Jean-Luc,

Absents : THION Jean-Claude

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 9

Abstention :

Contre : 2

VŒUX CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Mme le Maire présente une motion concernant l'impact de la réforme des retraites sur le personnel territorial.

Non au report de l'âge légal à 64 ans !

Le Conseil municipal de DOUBIES décide de prendre position à propos de la réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à la retraite.

En effet, ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salarié·es, et parmi eux, les agent·es publics.

Les agent·es publics bénéficiant du service actif ou superactif au titre des conditions d'exercice liées à leurs missions devront être en activité deux ans supplémentaires. Au lieu de pouvoir choisir de partir à 52 ans ou à 57 ans, ils seraient obligés de poursuivre leurs missions jusqu'à 54 ans ou jusqu'à 59 ans alors que les raisons qui ont conduit à cette solution-compensation, elles, continueraient de persister et produire leurs effets.

Les améliorations évoquées des droits des agent·es par la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité, ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation.

Alors que les difficultés s'aggravent pour des millions de nos concitoyen.ne.s E. Macron et le gouvernement s'obstinent à maintenir une réforme inutile et qui va accroître les inégalités.

Pour assurer l'avenir de nos retraites d'autres solutions existent, comme l'égalité des salaires entre hommes et femmes, l'augmentation du taux de cotisation, ou une meilleure répartition de la richesse et la lutte contre la fraude fiscale.

Le conseil municipal affirme son attachement au système de retraite par répartition.
Pour mettre en échec cette réforme le conseil municipal soutient les initiatives unitaires des organisations syndicales ou celles des collectifs citoyens.

Fait et délibéré en Mairie le 11 février 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

